

me n'est pas à dédaigner, loin de là. Et un gouvernement socialiste ne peut se permettre de se moquer des vues qu'a exposées la Ligue des consommateurs de Grande-Bretagne, organisme sérieux.

Cela dit, je veux donner lecture de certaines observations formulées par M. Harris et que je crois pertinentes. Somme toute, comme le disait mon chef, le Parlement ne pourrait exister si l'on ne croyait pas que ce qu'on dit peut influer sur les vues de certains vis-à-vis. On peut être de plus en plus découragé, mais si l'on en venait jamais au point de croire qu'il est impossible d'agir sur l'opinion des vis-à-vis, le Parlement, il me semble, cesserait d'exister. Je suis sûr que le ministre pense comme moi là-dessus. Je continue donc à exposer mes arguments. Mon espoir n'est pas grand, mais je me console souvent en songeant au mot d'un vieil ami fort sage. Il ne parlait pas des vis-à-vis, mais je crois, qu'on peut leur appliquer son mot. Quand, disait-il, la pierre cède sous le centième coup de marteau, cela ne veut pas dire que les 99 autres coups ont été inutiles. Je crois que nous en sommes au 90° ou 91° coup. Je tiens à donner lecture d'un passage du témoignage rendu par M. Harris, à la page...

Une voix: Vous en avez besoin.

M. Macdonnell (Greenwood): Tout va bien pourvu que je lise. La grande question est de savoir pendant combien de temps il faut continuer pour convaincre les autres. La difficulté, bien entendu, et ce qui est décevant ici, c'est que nous avons la ferme conviction d'avoir convaincu beaucoup de gens, mais ces derniers ne veulent pas l'admettre.

L'hon. M. Fournier: C'est un secret.

M. Macdonnell (Greenwood): D'autre part, quant au ministre des Travaux publics, ce n'est pas du tout la même chose, car samedi dernier, au cours de l'après-midi, nous avons eu un beau débat en cette enceinte. A la fin du débat, il n'a pas dit qu'il était convaincu, mais ses actes ont certes indiqué qu'il l'était.

L'hon. M. Fournier: Pour ce qui est du projet de loi à l'étude?

M. Macdonnell (Greenwood): Non, pour ce qui est de la mesure relative aux travaux publics, sujet que vous connaissez le mieux. Après le débat, il nous a semblé que nous avions vraiment accompli quelque chose. Je m'excuse de toutes ces digressions, monsieur l'Orateur. Puis-je déclarer qu'il est six heures et quart?

(La séance, suspendue à six heures et quart, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Macdonnell (Greenwood): Avant de poursuivre mes remarques, je dois dire que quelqu'un que j'estime beaucoup m'a suggéré que nous pourrions donner congé aux pages ce soir puisque nous avons siégé de longues heures. J'espère que ce n'est pas une proposition embarrassante. C'est la première fois que je prends cette initiative. Peut-être ne devrait-on pas modifier le cours ordinaire des choses. J'ai soulevé la question parce que ces pages ne sont pas aussi vieux que nous et qu'ils viennent de traverser une dure période. Je suis un de ceux qui leur donnent le plus de travail, je crois, et pour ce soir je serais disposé à faire mes propres commissions.

M. l'Orateur: Je me demande si la Chambre pourrait se tirer d'affaire sans pages. Ces jeunes garçons nous sont extrêmement utiles.

M. Macdonnell (Greenwood): Je suis sûr qu'ils aimeront beaucoup mieux rester au travail, après ce que vous venez de dire, monsieur l'Orateur. Il vaut mieux sans doute que je retire ma demande.

M. l'Orateur: J'en discuterai volontiers avec le page en chef, afin de voir s'il nous est possible de nous passer d'eux. Je remercie le député d'avoir porté ce point à mon attention.

M. Macdonnell (Greenwood): Merci, monsieur l'Orateur. Je l'ai fait avec hésitation. Avant l'heure du dîner, j'ai soutenu tout d'abord qu'il n'y avait pas lieu de se hâter à perdre haleine. J'ai prétendu qu'il ne s'agissait pas, en réalité, d'une question de vie ou de mort, sauf peut-être pour les gens qui croient que l'adoption de la mesure leur porterait gravement atteinte, que de la retarder n'entraînerait pour personne de préjudice immédiat, donc, que si la question de vie ou de mort se posait vraiment elle appelait plutôt un délai qu'une action immédiate.

J'ai ensuite cité longuement les témoignages des représentants des ouvriers qui ont comparu devant le comité. J'ai signalé qu'ils m'avaient paru sages car aux questions qui leur étaient posées, ils avaient souvent répondu dans le sens suivant: nous n'en sommes pas sûrs; il y a le pour et le contre; il faut assurer une certaine souplesse et se garder de trop de rigidité. J'ai raison, je crois, d'affirmer que leur attitude ne paraissait cer-